

sur un registre les sommes qu'elle doit recevoir des autres banques, et elle en établit le solde sur une feuille spéciale. Si ce solde est débiteur, c'est-à-dire si la banque dont la feuille de compensation est établie a plus à payer qu'à recevoir, la somme définitive est versée dans la caisse centrale, soit par un virement à un compte général de compensation, soit par une remise d'espèces. Si le solde est en sa faveur, il est réglé, soit par un virement du compte de compensation à son crédit, soit encore par un versement en numéraire. A la fin de la journée, tous les règlements étant effectués, le compte général doit être balancé, la caisse de compensation est vide.

Il y a actuellement en Angleterre six Clearing-houses ou Chambres de compensation, fonctionnant d'après ce système à Londres, Manchester, Newcastle, Edimbourg, Glasgow et Dublin. Le plus important est naturellement celui de Londres: il nous paraît intéressant d'en faire connaître le fonctionnement.

L'immeuble où se pratiquent les opérations dont nous parlons est situé Post Office Court, Lombard Street. La partie principale est une vaste salle dans laquelle se trouvent rangés, contre les murs et au centre, des bureaux occupés par les employés des diverses banques composant le clearing, laissant un large espace vide pour la circulation des commis qui toute la journée apportent et remportent les chèques. Près du vestibule, contre le mur, se trouve le bureau des inspecteurs, chargés de la surveillance générale et du contrôle des opérations.

Il y a chaque jour trois liquidations, dont une spéciale pour la province. La première commence à 9 heures ou 10 heures $\frac{1}{2}$, suivant les dates; les traites ne se reçoivent plus après 10 et 11 heures et elle doit être clôturée à midi. A cette heure, commence généralement la liquidation de province; les traites n'y sont plus reçues une demi-heure après l'ouverture et elle est clôturée à 2h. 15. Enfin, la liquidation de l'après-midi commence à 2h. 30, les traites ne sont plus reçues après 4 heures et les retours ne se reçoivent plus après 5 heures; le samedi, la fermeture et la clôture sont devancées d'une heure.

Les banques qui font partie du Clearing, — au nombre d'une trentaine, — ont leur maison principale à quelques minutes de là dans la Cité, afin de pouvoir remettre leurs chèques jusqu'au dernier moment de la fermeture. Elles ont pour cette besogne deux sortes de commis: les *out-clearers* chargés du travail qui se fait à la banque même, et les *in-clearers*, qui se trouvent au Clearing. Afin de simplifier les recherches, chaque commis n'est en rapport qu'avec un certain nombre de banques et la division du travail est la même à la banque et au Clearing.

Le travail de la première liquidation commence par l'inscription sur le *out-book*, au compte des banques qui doivent les acquitter, des chèques frappés du cachet de la banque qui les présente, puis l'addition en est faite et le total inscrit au dos du dernier chèque. Les inscriptions terminées, un employé spécial, le *runner* porte chaque liasse de chèque au Clearing et les

distribue sur les bureaux de diverses banques: à son arrivée, chaque commis trouve donc devant lui à la Chambre de compensation 30 liasses, s'il y a 30 banques, et les inscrit à son tour sur un registre exactement disposé comme le *out-book*, l'*in-book*. A midi, cette première liquidation est terminée: les employés remettent les chèques aux commis chargés spécialement de payer au Clearing.

Les mêmes procédés sont en usage pour la seconde liquidation qui commence à 2 heures $\frac{1}{2}$; mais, ici, le travail est plus considérable, en raison des affaires nouvelles apportées par le courrier du matin. Au fur et à mesure que la journée avance, le mouvement devient plus actif; entre 3 heures $\frac{1}{2}$ et 4 heures on n'entend plus dans la grande salle du Clearing que les pas pressés des *runners*, le grattement des plumes, le froissement du papier au fur et à mesure que les *in-clearers* inscrivent leurs articles sur leurs *in-books* et les additionnent. Le relevé des chèques atteint ici des proportions énormes. E. Seyd rapporte qu'un certain jour la longueur totale des bordereaux de chèques de l'un des banquiers ne mesurait pas moins de 300 pieds (91 mètres) et encore les chiffres étaient-ils fort serrés. Le travail des soldes est suivi de celui des vérifications: de tous côtés partent des demandes d'additions, des appels à d'autres représentants de banques pour effectuer des pointages, des avis d'erreurs aux commis qui, avec une rapidité prodigieuse, additionnent de longues colonnes de chiffres. Enfin, la feuille est terminée, le *clearer* attend alors à son bureau les retours, c'est-à-dire les chèques refusés pour irrégularité ou pour un manque de fonds au crédit du tireur. La balance est alors faite et le *clearer* prépare la pièce qui doit régler le solde de sa banque: cette pièce se compose de deux parties, dont l'une est conservée à la banque d'Angleterre, l'autre servant aux écritures de la Banque qui opère ainsi sa liquidation.

Il y aurait intérêt à suivre année par année pour les principales périodes les sommes compensées au Clearing house de Londres et de se rendre compte ainsi du développement de cette institution de

[1] Dès le principe, le système de compensation n'a été en usage que pour les paiements entre les banques de Londres; mais, en 1858, grâce aux efforts de sir Lubbock et sur la proposition de M. William Gillett, il a été étendu à la compensation des chèques sur les banques de province pour la création du *Country Clearing-house*, annexe de Clearing-house. Une institution secondaire a été fondée à Londres en 1878 pour la liquidation des titres entre les agents et les courtiers de Londres, sous le titre: *London stock-Exchange Clearing-house*; il en existait une autre, avec un fonctionnement et un résultat différents, fondée en 1882 pour le règlement des comptes entre les diverses Compagnies de chemins de fer, le *Rail way Clearing-house*. On peut d'ailleurs consulter au sujet des diverses applications du principe du Clearing un mémoire de M. A. Ellis: *The Clearing system applied to trade and distribution* (*Journal of the des statute of Bankers*, avril 1881.)

crédit. Malheureusement on ne connaît au début que le chiffre de l'année 1839, par un document législatif qui donne le montant des sommes compensées: ce total est 954,401,000 liv. st. pour l'année finissant le 30 avril, depuis 1867, sur l'initiative de sir John Lubbock, les sommes compensées annuellement ont été recueillies et publiées; voici le résultat des dernières années (années finissant toujours le 30 avril):

1880. L. st	5,794,328,000
1881.....	6,357,059,000
1882.....	6,221,206,000
1883.....	5,929,404,000
1884.....	5,798,555,000
1885.....	5,511,071,000
1886.....	5,901,925,000
1887.....	6,077,097,000
1888.....	6,942,172,000
1889.....	7,618,766,000

Le Clearing-house de Manchester procède sensiblement de la même façon que le Clearing de Londres. Celui-ci a été fondé le 15 juillet 1870 et comprend un comité de 14 banques, tous les trois mois au moins par un des agents de la Banque d'Angleterre comme président; c'est également la Banque d'Angleterre qui appointe l'inspecteur chargé de la direction des affaires du Clearing. Les liquidations s'y font chaque jour jusqu'à 11 heures 15 et 2 heures 15, sauf le samedi où elles ont lieu à 10 heures 30 et midi; aux jours demi-fériés, il n'y en a qu'une seule, une heure avant la fermeture des banques.

Le Clearing-house de Newcastle, ouvert le 2 janvier 1872, se compose de sept membres: il y a ici trois liquidations aux jours ordinaires et deux seulement aux samedis et jours demi-fériés.

Le Clearing-house d'Edimbourg, plus ancien peut-être que celui de Londres, comprend aussi sept banques, mais ne fait par jour qu'une liquidation. Il y a dans cette institution deux échanges distincts, celui des billets émis par chaque banque et celui des chèques. Il y a chaque semaine deux jours de paiement: le lundi et le jeudi; les règlements sont effectués dans le courant de l'année alternativement par deux banques qui en prennent mois par mois la direction, mais n'encourent de ce fait aucune responsabilité, la *Bank of Scotland* et la *Royal bank of Scotland*.

Le Clearing-house de Glasgow qu'on appelle plutôt Clearing house d'Ecosse, a été créé en 1883, pour remédier au fait que voici. D'après l'organisation du Clearing de Londres, peuvent seules y être représentées les banques situées dans les villes desservies en un jour par la poste: il résultait de là que toutes les banques d'Ecosse se trouvaient formellement exclues des bénéfices de la compensation. En outre, le Clearing d'Edimbourg ne s'appliquant qu'à sept banques, un grand nombre de chèques et traites devaient être encaissés directement. Aujourd'hui, le système adopté est le suivant: tous les chèques sont adressés à la *Union Bank of Scotland* de Glasgow; celle-ci crédite le compte des diverses maisons qui lui font ces remises et les répartit entre les diverses banques, au nombre de sept, qui composent le Clearing de Glasgow. Tous les jours, la balance est établie pour chaque banque, mais le règlement définitif n'est effectué

que deux fois chaque semaine. A tour de rôle, une ou deux banques inscrites au Clearing font office de banque de règlement.

A Dublin, le Clearing-house sert principalement à la compensation des billets émis par les 7 banques irlandaises ayant droit d'émission et reçus par les autres. Le Clearing n'est composé que de quatre banques, la *Bank of Ireland*, la *Provincial bank*, la *National bank* et l'*Ulster bank*; les autres non établies à Dublin agissent par des agents. Cette institution date de 1845. Comme les banques qui n'appartiennent pas au Clearing remettent à la Banque d'Irlande tous les chèques qu'elles ont sur les autres banques, cet établissement sert, en fait, de comptoir de compensation.

(A suivre)

LES PRODUITS DE DROGUERIE DU SENEGAL

Arachides

L'arachide est une plante annuelle qui a l'aspect du trèfle et chez laquelle tout est profit. La semence se fait en terre légère au mois de juillet et la récolte a lieu en novembre; il est reconnu que la meilleure arachide est celle du Sénégal dont l'huile a seule la propriété de se conserver près d'un an et de pouvoir s'allier avec certaines huiles d'olives pour les corriger et les livrer à la consommation. (Corriger est un charmant euphémisme.)

La feuille forme un excellent fourrage utilisé au Sénégal principalement pour la nourriture des chevaux.

La graine dont il se fait une exportation importante sur la France fournit comme il est dit plus haut une huile de première qualité pouvant se mélanger à l'huile d'olives et qui trouve aussi son emploi dans l'industrie du beurre oléomargarine. Cent kilogrammes de graines donnent environ trente kilos d'huile.

Cette graine dégagée de sa cosse, concassée, pressée, donne des tourteaux qui servent d'aliments pour les animaux. On les emploie aussi comme engrais.

La cosse est également donnée comme nourriture aux animaux, moulue avec du son. Elle peut être employée aussi comme engrais ou combustible.

Ricin

Le ricin pousse à l'état sauvage au Sénégal.

Il y a dans le pays deux sortes de ricin quant à la graine, l'une qui donne une petite graine et l'autre de gros grains; leur production est bisannuelle. Des essais faits cette année sont très concluants: la semence de ces graines en août a produit des pieds admirables dont quelques-uns mesurent trois mètres passés de haut et qui sont en plein rapport depuis janvier. Les fruits épineux et les fruits lisses semés en même temps ont donné les mêmes résultats, cependant le fruit épineux est un peu plus hâtif. Il existe à l'Exposition de ces graines et une feuille admirable par ses proportions qui prouve la force de végétation de cette plante au Sénégal.

La récolte des deux sortes de ricin, petits et gros grains, doit don-